

05/4

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 13 juin 2005

Présents

Philippe BRAUD.

Claire LIOT, Gwénéolé BUCK, Pascal ACHARD, Patrick GENEVAUX, Natacha FILIPPI,
Etienne MANGEOT.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration à Philippe BRAUD), Frank BARON, Marie-Christine LABROUSSE
(procuration à David ABIKER), Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE (procuration à
Philippe BRAUD), James Mc CEARNEY (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Olivier STORCH.

Alice ROBERT, John Alexander GARCIA CAYCEDO (procuration à Olivier STORCH).

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE

Gaëlle COUTANT

Stéphane AUZANNEAU

Alexia de MONTERNO

Gabriela REHOROVA

directeur des études et de la scolarité,

directrice de la communication,

directeur de la scolarité et directeur adjoint des études et de la scolarité,

directrice adjointe des études et de la scolarité et responsable
de Sciences Po Avenir,

chargée de mission à la Direction des Affaires internationales et
des échanges.

*

* *

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Bilan de Sciences Po Avenir 2004-2005. | p. 2 |
| II. | Avis sur le double diplôme Sciences Po et MGIMO. | p. 4 |
| III. | Information sur la calendrier de la rentrée universitaire 2005-2006. | p. 7 |
| IV. | Bilan de l'aide sociale 2004-2005. | p. 10 |
| V. | Information sur le partenariat avec l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III). | p. 10 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 18 avril 2005. | p. 10 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 10 |

**COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 13 juin 2005**

La séance est ouverte à 18h 10 sous la présidence de Gwenolé BUCK.

I. BILAN DE SCIENCES PO AVENIR 2004-2005

a) Exposé

Alexia de MONTERNO présente le bilan du service des stages et du premier emploi, dont elle a la charge depuis septembre 2004. Sciences Po Avenir assure sur son Intranet la diffusion des offres de stages et d'emplois que le service reçoit des entreprises. Cette année, 3 100 offres de stages ont été diffusées, soit une augmentation de 68 % par rapport à l'an dernier, où 1 840 offres avaient été diffusées. Le nombre d'offres d'emplois est stable : 550 contre 477 l'an dernier. Jusqu'à maintenant, les offres étaient saisies par une secrétaire, ce qui conduit quasiment à consacrer un poste entier à ce travail peu qualifié et peu qualifiant. La forte augmentation du nombre d'offres de stages a conduit à mettre en place un partenariat avec une SSII, ce qui permettra d'organiser la saisie directe des offres par les entreprises qui les proposent. Sciences Po Avenir pourra ainsi se dégager progressivement de ce travail de saisie. Le temps gagné sur ce travail pourra être consacré à l'accueil physique des étudiants, qui se plaignent que les plages d'ouverture de Sciences Po Avenir ne sont pas suffisantes.

S'agissant des stages proprement dit, il y a deux grandes périodes de stages à Sciences Po : la 3^{ème} année à l'étranger et les stages du Master. En 2004, 860 stages de Master ont été effectués, dont un peu moins de 25 % à l'étranger, ce qui n'est pas beaucoup. Les responsables de Sciences Po Avenir espèrent que ce pourcentage s'améliorera progressivement. Ces stages à l'étranger sont encore majoritairement réalisés en Europe occidentale, même si ce pourcentage est en train de diminuer un peu au profit de l'Europe centrale et orientale et de la région Asie-Océanie. En 2004, 16 % des stages à l'étranger ont eu lieu en Asie-Océanie, soit autant qu'aux Etats-Unis, qui arrivaient en tête les années précédentes. En ce qui concerne la 3^{ème} année à l'étranger, depuis quelques années, la direction de Sciences Po privilégie les séjours universitaires, pour plusieurs raisons : elle souhaite que les stages soient mieux ciblés, que les étudiants soient mieux suivis et sélectionnés, un stage long dans une institution étrangère demandant une assez forte maturité. Cette année, il y a eu 51 stages de 3^{ème} année à l'étranger, contre 94 il y a deux ans. Parmi ces 51 stages, on note deux faits notables : la montée des stages en entreprise, qui représentent maintenant 35 % des stages à l'étranger contre 10 % l'année précédente, et ce au détriment des stages en ambassade, qui sont passés de 55 à 27% des stages réalisés. Cela correspond à la volonté de Sciences Po, qui souhaite vraiment que l'étudiant vive à l'étranger et non dans un microcosme français à l'étranger. En outre, les entreprises ont une meilleure connaissance des cursus du 1^{er} cycle, notamment des 1^{ers} cycles en région. Lorsqu'on regarde la répartition géographique des stages à l'étranger, on voit la nette poussée de deux zones : l'Amérique latine et l'Europe de l'Est, qui correspondent aux cycles de Poitiers et Dijon.

L'autre grande mission de Sciences Po Avenir est la mise en relation des étudiants et des recruteurs. Sciences Po Avenir organise donc un certain nombre d'événements. Cette année, il y a eu trois types d'événements. Le plus traditionnel est le forum entreprises, qui a réuni cette année une cinquantaine d'entreprises dont certaines, comme le BCG, LVMH et Air France, n'étaient jamais venues à Sciences Po auparavant. Des banques d'affaires qui ne venaient plus à Sciences Po comme JP Morgan et Goldman Sachs sont revenues cette année. Parallèlement à cela, Sciences Po Avenir a organisé des forums thématiques sur les métiers du droit, sur l'audit et le conseil et sur les métiers de la fonction publique, qui ont chacun attiré entre 25 et 28 institutions. Sciences Po Avenir a également organisé des forums en coordination avec la LSE : un forum sur les ONG en février, où Sciences Po a envoyé une quinzaine d'étudiants, et un forum à Bruxelles sur les stages européens, auquel une cinquantaine d'étudiants de Sciences Po ont pu participer. Parallèlement à ces événements de recrutement, Sciences

Po Avenir organise des rencontres métiers qui ont davantage vocation à informer les étudiants sur différents métiers et sur leurs débouchés. Il y en a eu trois : une sur les métiers du territoire et de l'urbanisme, une sur les métiers de la communication, des ressources humaines et du marketing et une sur les métiers de l'international, qui a été co-organisé avec le Centre américain de Sciences Po. Enfin, Sciences Po Avenir a organisé des présentations *corporate*, où une entreprise vient présenter ses activités, sa façon de recruter, les carrières qu'elle offre. Il y a eu une vingtaine de présentations *corporate* cette année, soit deux fois plus que l'année dernière. A chacune de ces présentations, il y a eu entre 15 et 50 étudiants présents, ce qui n'est pas négligeable. Les étudiants ont regretté qu'il y ait surtout des banques et des cabinets de conseil. L'an prochain, Sciences Po Avenir tentera de diversifier les profils des entreprises présentes. Sciences Po Avenir a poursuivi la thématisation des événements et a mis en place des rencontres métiers qui ont eu l'avantage de fortement rapprocher les intérêts et les envies de Sciences Po Avenir et des chargés de mission responsables des Masters. Il y a de plus en plus un vrai souci de coordonner les actions de Sciences Po Avenir avec la recherche de débouchés pertinents pour chacun des Masters.

La dernière mission de Sciences Po Avenir concerne l'accompagnement des élèves dans leur recherche de stage et de premier emploi. Le service a développé des actions spécifiques à destination des élèves de 1^{er} cycle, avec, depuis mai, des entretiens d'orientation pour les élèves de 2^{ème} année. Par ailleurs, Sciences Po Avenir a organisé des déjeuners pépinière tout au long du mois de mai. Ces déjeuners réunissent des élèves de 2^{ème} année et les professionnels d'un secteur d'activité, afin qu'ils puissent discuter concrètement de la façon d'entrer dans un métier, des salaires, des contraintes de ce métier et des possibilités de carrière. Il y a eu des déjeuners autour des métiers de la fonction publique, des métiers de la recherche et de l'enseignement, des métiers de la communication, des métiers du droit et des métiers de la finance. Les 1^{ers} cycles en région ont également organisé leurs propres déjeuners pépinière. Sciences Po Avenir a par ailleurs maintenu une activité classique d'ateliers de rédaction et de relecture de CV, qui sont maintenant proposés non seulement en français, mais en anglais, allemand et espagnol. Sciences Po Avenir organise également des ateliers spécifiques avec des entreprises, par exemple un atelier de recrutement animé par A.T. CEARNEY. L'année prochaine, il est prévu d'organiser plus d'ateliers avec l'association des anciens élèves, par exemple pour savoir comment développer un réseau. Depuis le semestre de printemps, Sciences Po Avenir propose chaque semaine aux élèves du Master de bénéficier d'une simulation d'entretien individualisé pendant une heure avec un professionnel du recrutement. L'objectif de Sciences Po Avenir est de proposer aux étudiants qui entrent à Sciences Po un vrai parcours qui les amène vers le marché du travail, avec un entretien d'orientation en 1^{ère} année, des déjeuners pépinière en 2^{ème} année, un bilan de compétences et des ateliers CV et recrutement lorsqu'ils reviennent en 4^{ème} année, et une simulation d'entretien en 5^{ème} année. Sciences Po Avenir ne veut pas seulement être un service d'interface entre les étudiants et les recruteurs, mais un véritable service d'accompagnement des étudiants.

b) Questions et observations

Claire LIOT indique que les 1^{ers} cycles délocalisés n'ont pas reçu une information suffisante sur les déjeuners pépinière qui ont été organisés à Paris. Des étudiants de Poitiers se sont plaints de ne pas avoir été informés alors qu'ils auraient souhaité y participer. Lorsque Claire LIOT a interrogé la direction du 1^{er} cycle de Poitiers sur cette question, on lui a laissé entendre qu'il n'y avait pas de place pour les étudiants des 1^{ers} cycles en région.

Etienne MANGEOT indique que l'UNI salue la volonté de Sciences Po Avenir de favoriser le contact avec le monde professionnel. Des initiatives comme les déjeuners pépinière sont particulièrement intéressantes. Il a eu des échos de ce qui s'est dit en Conseil scientifique à propos de Sciences Po Avenir, qui pourrait aider les doctorants à avoir plus de contacts avec les entreprises. Il soutient complètement cette initiative, ainsi que l'extension des plages horaires pour l'accueil des étudiants.

Patrick GENEVAUX demande quel est le retour des entreprises qui participent au forum et aux différentes activités. Il souhaite savoir si elles sont enthousiastes ou si Sciences Po doit vraiment aller les chercher.

Alexia de MONTERNO répond à Claire LIOT qu'il était clair depuis le début que les déjeuners pépinière sur les métiers de la fonction publique et de la recherche étaient ouverts aux élèves des campus en région. Sciences Po Avenir a recueilli des inscriptions jusqu'au dernier moment. En revanche, il était convenu avec les directeurs des cycles en région que chaque 1^{er} cycle organiserait son propre déjeuner pépinière sur les métiers de l'entreprise. C'est ce qui a été fait, puisqu'il y a eu des déjeuners dans chaque 1^{er} cycle en mai-juin.

Claire LIOT répond que cela a bien été le cas, mais plusieurs entreprises différentes sont venues, alors que les déjeuners à Paris sont plus thématiques, par exemple centrés sur les métiers du droit ou des ressources humaines.

Laurent BIGORGNE tient à saluer le travail de Sciences Po Avenir sur les déjeuners pépinière, qui ne concernaient que la fonction publique l'année dernière, et qui ont été organisés cette année sur les métiers de la recherche, ainsi que plusieurs métiers de l'entreprise comme la communication et le marketing. La direction a demandé à chaque 1^{er} cycle en région d'organiser son déjeuner pépinière sur l'entreprise, ce qui permet de voir la vie économique à une autre échelle qu'à Paris. En ce qui concerne le déjeuner sur les métiers du droit, Marianne FRISON-ROCHE et Christophe JAMIN, professeurs de droit à Sciences Po, se sont déplacés dans chaque campus pour présenter la nouvelle structure et les débouchés du Master de droit économique. Ils sont prêts à le faire chaque année. En outre, un magistrat était présent lors du déjeuner sur les métiers de la fonction publique, qui était ouvert aux étudiants des campus. Le dispositif est perfectible, mais Sciences Po a essayé de faire en sorte que chaque campus se sente impliqué.

Alexia de MONTERNO ajoute que l'année prochaine, Sciences Po Avenir commencera à organiser ces déjeuners pépinière beaucoup plus tôt dans l'année. Si les étudiants qui souhaitaient venir à un déjeuner n'ont pas pu y assister, cela permettra de planifier un autre déjeuner plus tard dans l'année.

Claire LIOT demande si les déjeuners pépinière pourraient aider les élèves de 2^{ème} année qui souhaitent faire un stage à l'étranger en 3^{ème} année à organiser leur projet.

Alexia de MONTERNO répond que c'est possible. Leur principale vocation est plutôt d'éclairer les étudiants sur les aspects les plus concrets d'un métier. Mais les deux objectifs sont compatibles. En ce qui concerne le retour des entreprises, Sciences Po n'a aucune difficulté à faire venir les entreprises. Certains secteurs d'activité, par exemple les cabinets d'avocats, sont particulièrement intéressés par Sciences Po, qui doit refuser des candidatures chaque année. En ce qui concerne le retour post forum, ce sont toujours les mêmes choses qui reviennent : contrairement aux élèves d'écoles de commerce, les étudiants de Sciences Po sont très divers dans leurs profils et leurs origines intellectuelles. En revanche, ils ont tendance à arriver de façon assez passive devant un recruteur potentiel. Sciences Po Avenir prévoit donc d'organiser des ateliers de préparation au forum. Enfin, les entreprises font souvent remarquer que les étudiants de Sciences Po ne sont pas suffisamment opérationnels et concrets. Sciences Po Avenir est en train d'entreprendre un travail de longue haleine pour pallier ces défauts.

II. AVIS SUR LE DOUBLE DIPLOME SCIENCES PO ET MGIMO

a) Exposé

Gabriela REHOROVA indique qu'elle est chargée de mission à la DAIE et responsable de ce nouveau programme de double diplôme. Elle a été chargée par Ruth GROSRICHARD, directrice adjointe de ce service, de présenter ce nouveau double diplôme. Elle présente les excuses de Ruth GROSRICHARD, qui n'a pas pu venir aujourd'hui. Elle commence par présenter le contexte de création de ce programme. En 1994, un Master d'Etudes internationales a été créé entre Sciences Po et le MGIMO, à la suite d'une demande du ministère français des Affaires étrangères qui était très intéressé par la création d'une filière francophone en Russie. Le choix de Sciences Po s'est porté sur le MGIMO (Institut des relations internationales de Moscou), un institut très prestigieux créé il y a 60 ans et qui a formé les meilleurs diplomates et experts en relations internationales pendant toute la période soviétique. La filière francophone de Sciences Po au MGIMO était un programme de deux

ans situé au niveau du Master et destiné en priorité aux étudiants russes. En 11 ans d'existence, il n'a accueilli que 3 étudiants non russes, parce qu'il n'a jamais été conçu pour être bi-culturel ou accueillir des étudiants internationaux. C'était un mariage de pratiques pédagogiques russes et de pratiques de Sciences Po. Sciences Po a exporté son savoir-faire avec la pluridisciplinarité, les conférences de méthode, les projets collectifs et la pratique du stage, qui n'existait pas auparavant au MGIMO. Les étudiants qui faisaient partie de ce programme suivaient à la fois des cours en russe dispensés par les enseignants du MGIMO en relations internationales et des enseignements en français dispensés soit par les expatriés français à Moscou, soit par des professeurs de Sciences Po en mission à Moscou. À l'issue de cette formation, les étudiants obtenaient le Master du MGIMO, mais pas le diplôme de Sciences Po. Au bout de 11 ans de bon fonctionnement de ce programme, Sciences Po et le MGIMO ont souhaité le faire évoluer, en en faisant un double cursus donnant accès à un double diplôme, et en l'ouvrant aux étudiants de Sciences Po et d'ailleurs. Jusqu'à présent, les études au sein du Master du MGIMO ancienne formule s'évaluaient à 7 000 \$ par an, ce qui était un obstacle supplémentaire pour les étudiants français intéressés par ce programme. A partir de la rentrée prochaine (2005-2006), il s'agira d'un double Master sur deux ans. La première année sera effectuée à Moscou et la deuxième année à Sciences Po au sein de la mention « carrières internationales ». Les droits de scolarité seront de 2 500 euros par an, la première année étant payée à Moscou et la deuxième année à Sciences Po. Ce tarif a été fixé pour atteindre un compromis entre les droits du MGIMO et ceux de Sciences Po. Début juin, des responsables de Sciences Po et des responsables du programme au sein du MGIMO se sont réunis et ont examiné ensemble toutes les candidatures pour la nouvelle promotion. Le recrutement est ouvert à n'importe quel étudiant de Sciences Po, du MGIMO ou d'une autre université française ou étrangère ayant validé avec succès au moins trois années d'enseignement supérieur. Les 43 candidatures présentées ont été très variées et 19 étudiants ont été admis. Parmi eux, 7 viennent du MGIMO, 2 de Sciences Po, 7 d'autres universités françaises et 3 d'autres universités européennes. Ces étudiants suivront une formation très centrée sur les affaires internationales, mais avec de solides bases pluridisciplinaires. La plupart des enseignements de 1^{ère} année seront dispensés en russe et ceux de 2^{ème} année le seront en français.

b) Questions et observations

Pascal ACHARD indique que l'UNEF soutient fortement ce genre de partenariats. En ce qui concerne la sélection, il demande si certains étudiants issus d'universités françaises viennent de Sciences Po. Par ailleurs, bien que l'approbation des accords internationaux relève de la compétence du Conseil de Direction, il aimerait que la Commission paritaire soit informée des projets de double diplôme et de partenariat avant que les candidats soient choisis.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que le partenariat avec le MGIMO existe depuis longtemps et ce projet de double diplôme a été évoqué l'année dernière en Commission paritaire.

Gabriela REHOROVA répond que si le programme a été transformé, c'est surtout pour l'ouvrir aux diplômés de Sciences Po, qui ne profitaient pas jusqu'ici de la précédente formule. Aujourd'hui, il est ouvert à ces étudiants. Deux étudiants de Sciences Po qui sont actuellement en 3^{ème} année à l'étranger ont été admis pour la rentrée prochaine.

Philippe BRAUD demande pourquoi la procédure de recrutement ne comporte pas d'entretien oral : serait-ce trop difficile à mettre en œuvre ou bien estime-t-on que cela n'apporte pas d'informations supplémentaires ?

Gabriela REHOROVA répond qu'il s'agit d'un recrutement international ouvert, avec des candidats venant de différents pays, ce qui complique la mise en œuvre d'entretiens oraux. L'admission se fait sur dossier, mais lorsque le jury examine ces dossiers, il se réserve le droit d'auditionner les candidats au moins par téléphone s'il a un doute sur la motivation ou sur les compétences linguistiques d'un candidat. Elle ajoute que les étudiants internationaux qui veulent entrer en Master à Sciences Po présentent un dossier et que l'IEP a une bonne expérience de ce mode de recrutement sur dossier. Il s'agit d'un dossier conséquent, qui comporte des informations très complètes et qui permet de bien évaluer la candidature.

Philippe BRAUD est d'accord, mais estime qu'un dossier peut être relativement trompeur. Il est possible que des candidats ayant mal présenté leur dossier parce qu'ils ne savent pas comment faire aient un excellent potentiel. A l'inverse, il y a des gens qui ont appris à faire un excellent dossier sans pour autant avoir le même potentiel.

Gabriela REHOROVA pense que la capacité à rédiger une bonne lettre de motivation est importante, et fait remarquer que le dossier comporte également les notes de l'étudiant et les recommandations des enseignants. Différents éléments sont pris en compte par le jury. Cette procédure existe depuis plusieurs années pour les étudiants internationaux et elle marche bien.

Laurent BIGORGNE indique que la politique de Sciences Po en la matière est simple, notamment en 1^{er} cycle : à chaque fois que l'on peut organiser des entretiens d'admission, on le fait. On le voit pour les recrutements dans les 1^{ers} cycles délocalisés. Il est possible de bien examiner les dossiers et d'avoir des grilles de lecture pour les sélectionner, mais celles-ci peuvent comporter des biais une fois qu'elles sont établies. Pour l'entrée en Master, il n'est pas toujours possible d'organiser des entretiens oraux et il faut alors se résoudre à faire reposer la sélection sur l'expertise de Sciences Po en matière d'examen des dossiers, en tenant compte du fait que ces procédures sont codées comme les autres. Pour éviter une trop forte rigidité des procédures, tout en maintenant une certaine homogénéité des jurys, on renouvelle un ou deux membres chaque année, ce qui permet d'apporter un nouveau regard lors de l'examen des dossiers.

Gwenolé BUCK demande pourquoi, en deuxième année du programme, les droits de scolarité ne suivent pas le barème des autres droits à Sciences Po, puisque les enseignements ont lieu à Paris.

Gabriela REHOROVA répond que le coût de la formation a été calculé à ce niveau entre les deux établissements.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que ce montant a fait l'objet d'un accord entre les deux établissements. Les élèves sont très demandeurs des programmes avec des universités américaines ou anglaises, mais c'est la nature de nos relations avec le MGIMO et la Russie qui a permis d'atteindre un niveau de droits de scolarité satisfaisant pour les deux institutions. Un certain nombre d'étudiants français et européens ne venant pas de Sciences Po se sont présentés et l'attractivité de ce programme reposera sur sa capacité à faire une offre attractive, non seulement en termes pédagogiques, mais aussi en termes d'aide sociale.

Gwenolé BUCK demande si le MGIMO s'opposerait à ce que Sciences Po applique son barème normal des droits de scolarité pour la 2^{ème} année du programme.

Gabriela REHOROVA répond par l'affirmative. Le MGIMO a fait un pas en acceptant des étudiants non russes dans son cursus pour 2 500 euros alors qu'ils auraient normalement payé 7 000 dollars. Sciences Po a fait le même geste vis-à-vis du MGIMO, puisque les étudiants non européens à Sciences Po peuvent payer jusqu'à 5 000 euros par an. Mais en raison du coût de la vie à Paris, des étudiants russes n'auraient pas eu les moyens de suivre la 2^{ème} année s'ils avaient dû payer trop cher.

Gwenolé BUCK demande si les bourses pourront pallier le montant des droits de scolarité pour ces étudiants.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a 30 bourses hors Union européenne proposées à Sciences Po et que le programme comptera 8 russes à la rentrée prochaine. Mais il serait difficile d'expliquer qu'un tiers des bourses de Sciences Po hors Union européenne aillent à ce seul programme.

Gabriela REHOROVA ajoute que si Sciences Po insistait pour appliquer son propre barème de droits de scolarité lors de l'année passée à Paris, le MGIMO pourrait alors décider que l'année à Moscou coûterait le montant normal, c'est-à-dire 7 000 dollars. Tout le monde y serait perdant. Elle souligne que pour obtenir deux diplômes prestigieux en deux ans, le montant de 2 500 euros n'est pas si élevé.

III. INFORMATION SUR LE CALENDRIER DE LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2005-2006

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que des travaux importants vont être conduits cet été dans les amphithéâtres Chapsal, Leroy-Beaulieu et la salle Sorel. Ces travaux doivent permettre le désamiantage de l'amphithéâtre Chapsal et, dans la foulée, la remise à neuf des deux autres amphithéâtres, qui sont délabrés. Le désamiantage sera effectué au moment où Sciences Po sera vide, à partir de la fin juillet. Le début du mois de juillet verra le début de l'installation des équipements lourds qui permettront d'œuvrer au désamiantage. Au début du mois de septembre, lorsque tout aura été désamianté et que l'amiante aura été exfiltrée de Sciences Po en respectant les conditions de sécurité les plus draconiennes, sous le contrôle de l'expert mandaté par Sciences Po et de l'Inspection du travail, il faudra reconstruire à neuf les bâtiments qui auront été laissés à nu. 150 ouvriers seront présents en permanence de septembre à décembre et recevront chaque semaine plusieurs tonnes de matériel transitant par la Péniche. Il faudra sans doute installer un tunnel depuis l'entrée de Sciences Po jusqu'aux escaliers des amphithéâtres, ou au moins un chemin balisé avec une palissade traversant la Péniche. Il y aura une autre palissade dans le jardin. Il faudra aménager des issues de sécurité et un cantonnement d'ouvriers dans les bâtiments, ainsi que plusieurs groupes électrogènes. Ce sera un chantier lourd, qui prendra du temps. Il sera difficile d'avoir des activités d'enseignement au plus fort du pic de ces travaux encombrants et bruyants.

La rentrée sera donc repoussée de quatre semaines, sachant que tout ne sera pas terminé fin octobre, mais que le plus gros du chantier aura déjà été réalisé. Plutôt que d'imposer du bruit, de la poussière et de mauvaises conditions de travail aux étudiants et aux enseignants, on a décidé de repousser la rentrée au 31 octobre, avec deux impératifs majeurs. Le premier est de ne pas réduire le nombre de semaines d'enseignement et de ne toucher ni au volume horaire, ni au volume hebdomadaire. Le deuxième impératif, pour la bonne santé psychologique et mentale des élèves, des salariés, et pour le bon degré de coopération nécessaire avec les universités partenaires internationales, est de ne pas trop perturber l'année universitaire. Si 50 étudiants américains renoncent à venir à Sciences Po au titre d'un échange, Sciences Po perd *de facto* 50 places dans les universités américaines l'année prochaine. Il a donc été décidé de maintenir le stage d'intégration des étudiants internationaux dans ses limites prévues avant le décalage de la rentrée. On proposera à ces étudiants un environnement pédagogique qui leur permettra de faire leur rentrée en octobre en ayant complètement soldé les questions administratives, les questions d'information sur les cursus et, pour ceux qui le souhaiteront, en ayant déjà suivi un certain nombre d'enseignements au titre du programme international. Certains de ces étudiants auront besoin de partir avant la fin du semestre. Si on avait décidé de décaler leurs programmes comme pour les étudiants français, on aurait couru le risque de voir un certain nombre d'étudiants annuler leur séjour, ce qui n'est pas souhaitable.

Les vacances seront donc réduites. Les vacances d'hiver commenceront le 22 décembre et s'arrêteront le 1^{er} janvier au soir. Il n'y aura qu'une semaine de vacances entre les deux semestres. Cela permettra de terminer l'année universitaire à peu près dans les mêmes eaux que cette année, avant le 20 juillet. La direction est en train d'informer les étudiants et les partenaires universitaires de Sciences Po des modifications probables du calendrier. Les salariés, dont les conditions de travail seront affectées, en seront officiellement informés demain. Ces travaux vont sans doute impliquer une modification substantielle de la topographie des implantations. Il faudra récupérer une partie des espaces du 3^{ème} étage qui sont aujourd'hui dédiés à la vie syndicale et associative. Les architectes en ont besoin pour implanter les mécanismes permettant la récupération d'air des amphithéâtres. Il faudra donc trouver des locaux de taille équivalente pour la vie syndicale et associative.

b) Questions et observations

Philippe BRAUD demandera si le Master de recherche pourra bénéficier d'une dérogation dans la mesure où la plupart des salles d'enseignements ne sont pas au 27 rue Saint-Guillaume, mais au 199 boulevard Saint-Germain. Ce serait un avantage, d'autant plus que ce Master accueille un nombre

important d'étudiants étrangers. Si ce n'est pas possible, il aimerait au moins que l'on maintienne la réunion de rentrée fin septembre, afin de mettre en place un programme de travail et de lecture pour le mois d'octobre.

Etienne MANGEOT demande si le calendrier habituel sera maintenu pour les cycles délocalisés. Par ailleurs, il souhaite savoir si le stage d'intégration prévu en septembre-octobre concerne uniquement les étudiants de 1^{ère} année entrés par les CEP et au titre de la mention très bien, ou s'il concerne également les étudiants du programme international. Il demande où aura lieu ce stage d'intégration. Il fait remarquer que si l'année universitaire se termine le 20 juillet, ce sera sensiblement plus tard que les années précédentes.

Natacha FILIPPI demande pourquoi on a choisi de repousser la rentrée de quatre semaines précisément et veut savoir s'il ne serait pas possible de se contenter d'un décalage de trois semaines. La différence ne serait pas énorme au niveau des travaux à supporter. Elle demande ce qu'il adviendra des stages d'intégration prévus pour les étudiants de Paris 6.

Patrick GENEVAUX demande si le bâtiment à désamianter n'a pas été construit en bloc et s'il n'y a pas aussi de l'amiante dans l'amphithéâtre Boutmy et la cafétéria. Par ailleurs, puisqu'il y a un mois après les résultats d'entrée en 1^{ère} année, il demande si on ne peut pas en profiter pour organiser un stage d'intégration des étudiants entrés par la voie du concours. Enfin, il demande s'il n'y a pas de possibilités de dérogation pour les étudiants qui doivent travailler pendant l'été et qui devraient passer des examens en juillet.

Gwenolé BUCK ajoute que de nombreux étudiants doivent vraiment travailler en été pour des raisons financières et connaîtront des difficultés s'ils ne sont pas disponibles pendant la première quinzaine de juillet. Il en est de même pour les étudiants cherchant un stage, les stages d'été ayant généralement lieu de juillet à septembre. Il demande si on ne pourrait pas organiser des partiels anticipés sur la base d'un justificatif, par exemple un contrat de travail.

Laurent BIGORGNE répond à Philippe BRAUD que Marc LAZAR a prévu que les enseignements de 1^{ère} année du Master recherche débutent fin octobre, en même temps que tous les autres enseignements. Mais il a prévu un régime spécifique pour la 2^{ème} année du Master, notamment compte tenu des délais nécessaires à la rédaction du mémoire de recherche. La seule réserve de Laurent BIGORGNE est qu'un certain nombre d'enseignements de 5^{ème} année, notamment en « sociétés et politiques comparées », sont également suivis par des étudiants du Master recherche. On court le risque que ces étudiants soient privés d'un certain nombre d'enseignements l'année prochaine. Il est d'accord pour trouver des aménagements, à condition de minimiser ce genre d'effets négatifs.

Philippe BRAUD estime que l'essentiel est qu'il puisse y avoir une réunion de rentrée fin septembre pour lancer un programme de travail proposé aux étudiants pour le mois d'octobre.

Laurent BIGORGNE répond qu'il souhaite avant tout que chacun puisse travailler au mieux en trouvant des aménagements autour de cette situation. En ce qui concerne les campus en région, les directeurs de Nancy, Dijon et Poitiers souhaitent rentrer à la date prévue, début octobre. Ils craignent notamment que les étudiants étrangers aient du mal à trouver un logement s'ils arrivent seulement fin octobre. Il répond à Etienne MANGEOT que le stage d'intégration qu'il a mentionné concerne les 380 étudiants internationaux qui arrivent un peu avant la rentrée pour quatre semaines de préparation. Il ne s'agit pas du stage d'intégration des étudiants de 1^{ère} année, auquel la direction est en train de travailler. On ne pourra pas y associer les élèves entrés par l'examen, les résultats étant connus seulement à la fin septembre. Mais les élèves entrés au titre de la mention très bien pourront participer au stage. En ce qui concerne la localisation de ces stages, la direction de Sciences Po est en train de louer des salles dans différents établissements d'enseignement supérieur dans Paris. Il répond à Natacha FILIPPI que dans un premier temps, la direction avait envisagé de reporter la rentrée de cinq semaines. Le conducteur des travaux, qui est expérimenté, a expliqué que le mois d'octobre permettrait de faire le gros œuvre : destruction, marteaux-piqueurs et bétonnage. Après la fin octobre, les travaux seront moins gênants. Il répond à Patrick GENEVAUX que des relevés ont consciencieusement été faits dans l'amphithéâtre Boutmy et dans d'autres espaces de la colonne des

amphithéâtres et qu'on n'a pas trouvé de traces d'amiante. La direction a lancé, dans tous les espaces occupés par Sciences Po, y compris les espaces en location, un dossier technique amiante qui consiste en un repérage systématique des traces d'amiante à Sciences Po. On aura toutes les informations à ce sujet au début de l'hiver et la direction informera immédiatement les étudiants et les salariés. Il ajoute qu'à aucun moment, les étudiants et les salariés n'ont été exposés à de l'amiante, puisque les relevés ont montré qu'il n'y avait pas d'amiante à l'air libre à Sciences Po.

Gaëlle COUTANT ajoute que le bâtiment date des années trente et qu'à cette époque l'amiante n'était pas utilisé. L'amiante retrouvée en Chapsal a été insérée dans l'isolation de la salle lors de travaux faits dans les années soixante.

Laurent BIGORGNE indique qu'en ce qui concerne les dérogations, la direction sera prête à les accorder à chaque fois que la situation le justifiera, que cela soit demandé par une association ou par un étudiant. Il faut se garder de tout esprit de système et les demandes seront examinées au cas par cas. Il s'engage à tenir compte de la situation des étudiants ayant un contrat de travail ou une convention de stage.

Etienne MANGEOT revient sur la question des campus en région, qui garderont un calendrier normal. Il fait remarquer que certains enseignements, comme celui de Dominique STRAUSS-KAHN, ont lieu à Paris et sont suivis en vidéoconférence dans les cycles délocalisés. Il y aura un problème de calendrier, notamment en ce qui concerne les examens.

Laurent BIGORGNE répond que l'on fera preuve de pragmatisme. Les campus en région commenceront plus tôt et les maîtres de conférence devront donc davantage mettre l'accent sur la méthode et la bibliographie avant que les cours magistraux commencent. Il faudra jongler pour les dates des examens et cela devrait être assez compliqué à mettre en œuvre. Les étudiants en régions ne seront pas privés des grands enseignements.

Claire LIOT demande si la semaine des examens sera la même pour tous.

Laurent BIGORGNE pense que ce sera le cas, mais il ne peut pas être affirmatif pour l'instant.

Claire LIOT demande ce qu'il en sera des étudiants qui partiront à l'étranger, par exemple aux Etats-Unis où le semestre d'été commence fin juillet.

Laurent BIGORGNE répond que les universités américaines commencent plus tôt en août.

Claire LIOT remarque que le Costa Rica commence fin juillet.

Laurent BIGORGNE souligne que les dates de fin du second semestre ne sont pas encore définitives. Il est le plus transparent possible et donnera les informations au fur et à mesure qu'il les aura. La direction s'adaptera à toutes les situations possibles et ne demandera pas aux étudiants de renoncer à un travail, un stage ou un séjour à l'étranger.

Claire LIOT fait remarquer que les universités internationales ont souvent des stages d'intégration pour les étudiants étrangers de la mi-juillet à la mi-août.

Laurent BIGORGNE répond que 450 étudiants devront partir à l'étranger. On recensera ceux qui devront partir plus tôt, mais ils ne seront pas 450. Il n'est même pas sûr qu'ils soient plus de 15-20 % des étudiants. Mais on ne peut pas changer le calendrier global en fonction des situations individuelles. Il est évident que ce calendrier n'est pas pratique, mais on est obligé de tenir compte des travaux. Mais on fera des ajustements pour tous les étudiants qui en auront besoin. Ces travaux présenteront des inconvénients pour tout le monde. Les salariés qui n'auront qu'une semaine de vacances entre les deux semestres ne sont pas forcément contents. Chacun devra faire un effort pour cette année, mais la direction sera réactive par rapport aux préoccupations des étudiants.

Gwenolé BUCK demande quel sera le calendrier du désamiantage proprement dit.

Gaëlle COUTANT répond que le matériel sera installé à la mi-juillet et que le désamiantage commencera fin juillet.

IV. BILAN DE L'AIDE SOCIALE 2004-2005

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique qu'il a deux problèmes. A l'heure actuelle, il n'a pas toutes les données parce qu'il n'a pas fini de recouvrir toutes les informations venant du CROUS. Il manque des informations cruciales sur le nombre total de boursiers à Sciences Po, qui semble être plus élevé que l'année dernière. Mais il faudrait pouvoir le vérifier. Il ne connaît pas non plus le nombre de boursiers de mérite. Il souhaite compléter la note d'information sur le bilan de l'aide sociale, qui sera examinée lors du Conseil de Direction qui se réunira le 27 juin. Il aimerait envoyer la note par e-mail aux membres de la Commission d'ici la fin de la semaine et réunir un groupe de travail pour en discuter dans le courant de la semaine prochaine. Il est désolé de ne pas pouvoir être plus exhaustif qu'il ne l'a été sur les montants lors de la réunion qui a précédé cette séance, lors de laquelle il a indiqué quels étaient les sommes versées par Sciences Po. Il rappelle que le bilan de l'aide sociale à Sciences Po couvre également toutes les aides publiques : les bourses d'enseignement supérieur et les bourses de mérite. Il ne les a pas pour l'instant, mais s'engage à tenir un groupe de travail sur l'aide sociale, pour revenir vers les élus étudiants avec les différentes précisions qu'ils ont demandées. Il ajoute que Louis CHAUVEL a contacté l'Observatoire de la vie étudiante, qui a accepté de venir discuter avec la direction de Sciences Po en septembre – octobre.

V. INFORMATION SUR LE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE PAUL CEZANNE (AIX-MARSEILLE III)

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle qu'un double cursus en droit existe déjà avec l'Université Robert-Schuman de Strasbourg. Il indique qu'il rentre d'une réunion où la direction de Sciences Po a conclu un accord moral avec le doyen de la faculté d'Aix-Marseille pour créer un partenariat de nature équivalente : un double-diplôme Master de Sciences Po et Master de droit économique approfondi. Ce parcours pourrait être ouvert dès la rentrée prochaine, selon la décision du Conseil de Direction. Ce partenariat reprend quasiment trait pour trait les accords passés avec l'Université Robert-Schuman et l'esprit des deux accords passés avec Paris I. S'il est adopté, Sciences Po aura des accords de double diplomation avec trois universités de droit.

b) Questions et observations

Gwenolé BUCK indique que l'UNEF se réjouit de ces partenariats avec des universités et en remercie la direction.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2005

Gwenolé BUCK demande que l'on intègre dans le PV du 21 mars 2005 les modifications qui avaient été indiquées lors de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Patrick GENEVAUX rappelle que beaucoup d'élèves demandent régulièrement l'installation d'un four à micro-ondes dans la cafétéria.

Laurent BIGORGNE répond qu'il faudra y réfléchir. Trois questions se posent. La première est celle de la concurrence par rapport au CROUS. Il faudra vérifier si la convention passée avec le CROUS permet de mettre un micro-ondes à disposition des élèves dans un lieu où se trouve le CROUS. La deuxième question est celle du nombre de micro-ondes nécessaires, un seul four ne suffisant pas pour

tous les élèves. Enfin, il faudra être irréprochable en termes d'hygiène, des micro-ondes mal nettoyés pouvant poser des risques sanitaires, ce qui engage la responsabilité de la direction.

Gwenolé BUCK demande s'il serait possible de faire livrer des plats chauds, comme cela se fait dans plusieurs cafétérias universitaires.

Gaëlle COUTANT demande aux élus étudiants pourquoi ils ne posent pas ces questions aux responsables du CROUS lorsqu'ils viennent devant la Commission paritaire une fois par an.

Claire LIOT pense que les procédures d'admission ont été lancées pour le 1^{er} cycle de Menton. Elle demande où elles en sont et quels sont les critères appliqués pour le recrutement des étudiants et des enseignants. Étant donnée la diversité religieuse du pourtour méditerranéen, elle souhaite savoir si le principe de laïcité est appliqué.

Laurent BIGORGNE ne voit pas pourquoi il en serait autrement. Il ne comprend pas la question.

Claire LIOT demande si on tient compte des différentes religions du pourtour méditerranéen tant pour recruter des élèves que des professeurs. Elle souhaite savoir si ces enseignants viendront des universités de Nice et Marseille, ou également de pays du Maghreb.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que Sciences Po a déjà des étudiants juifs, musulmans, catholiques, protestants, agnostiques... Cela n'a jamais été un critère d'admission et il n'y a aucune raison que cela change. Pour être admis dans le 1^{er} cycle de Menton comme dans les autres cycles en région, les élèves doivent constituer un dossier où ils font figurer des éléments académiques, des lettres de recommandation d'enseignants ou de responsables de stages, et, après sélection des dossiers, passer un entretien d'admission. Les directeurs scientifiques du 1^{er} cycle sont Jean-Paul FITOUSSI et Gilles KEPEL. Ils ne recruteront ni les étudiants, ni les enseignants en fonction de leur nationalité ou de leur religion. Il espère que dans le 1^{er} cycle de Poitiers, elle n'a jamais eu l'impression que quelqu'un avait été recruté en fonction de sa religion ou de la couleur de sa peau.

Claire LIOT pense que le critère religieux n'a pas la même importance en Amérique latine.

Etienne MANGEOT croit savoir qu'un événement est prévu pour la rentrée du 1^{er} cycle de Menton. Il demande de quoi il s'agit.

Laurent BIGORGNE répond qu'un grand colloque se tiendra sur la question du développement humain dans le Golfe du 16 au 19 juin 2005. Ce colloque accueillera des personnalités européennes, des hommes et des femmes de la société civile et des associations.

Etienne MANGEOT demande dans quelles conditions des étudiants pourront y participer.

Laurent BIGORGNE répond que ce colloque sera ouvert aux chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants de Sciences Po. Étant donné le niveau du colloque, qui est essentiellement destiné à des chercheurs, il n'est pas prévu d'y admettre des étudiants de niveau 1^{er} cycle ou Master.

La séance est levée à 19h 45.